



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org



Non à la détérioration de la réglementation du travail dans le ferroviaire !

Les patrons des entreprises de transport ferroviaire (SNCF, VEOLIA, ECR, VFLI, etc.) regroupés dans l'UTP (la branche transport du MEDEF) ont réussi leur coup : ils ont trouvé des fédérations syndicales pour signer avec eux une Convention Collective Nationale qui remet en cause la réglementation du travail.

Ce texte prévoit par exemple : 104 repos annuels seulement, 25 jours de congés seulement, une amplitude journalière de la journée de travail de 12 heures ... pouvant même passer à 13 heures avec un accord d'entreprise, une amplitude journalière du travail de nuit de 8 heures...

Patrons, CFTC, UNSA, CGC ont décidé que **ces taquets** largement en recul sur ce qui se fait aujourd'hui dans le secteur ferroviaire, **s'appliquent dès maintenant aux salarié-e-s des entreprises privées (VEOLIA, ECR, ...)**

Les patrons de la SNCF (membres de l'UTP) **n'attendaient que ça pour remettre en cause la réglementation applicable à la SNCF, le RH 0077.** Ils ont déjà demandé au ministère de réunir la Commission Nationale Mixte, pour modifier le RH 0077 !

SUD-Rail l'avait dit dès les premières réunions de négociation de la CCN : il n'y a pas à inventer une réglementation du travail pour le transport ferroviaire, il en existe déjà une, celle applicable à la SNCF. : cette réglementation est le fruit de plus d'un siècle d'expérience, et prend en compte deux aspects extrêmement importants, la sécurité des circulations, et la santé donc les conditions de travail des salarié-e-s

C'est cet équilibre, construit au fil des années et des luttes sociales, qui est donc remis en cause. Ca nous concerne tous : cheminot-e-s de la SNCF, de VFLI, d'ECR, de VEOLIA, etc.

La fédération des syndicats SUD-Rail appelle tous les cheminot-e-s, quel que soit leur statut, à s'unir pour lutter contre ceux qui veulent nous imposer des conditions de travail dangereuses. La sécurité de tous, la santé des salarié-e-s, sont des choses trop importantes : ne laissons pas les patrons imposer de tels reculs !

Mêmes droits pour tous les travailleurs/ses du rail !

La réglementation du travail des cheminot-e-s existe, c'est le « RH 0077 » de la SNCF. Il faut partir de là ... et l'améliorer, pas le détériorer !